

# INSCRIPTIONS ENFANCE

## En bref...

### » Etape 1 | avant le 28 juin

Je remplis la fiche de renseignements obligatoires.

Je la transmets au directeur ou à la directrice de l'ALAE avec la photocopie des justificatifs demandés.

### » Etape 2 | avant le 15 août

Je me connecte au portail familles ([agglomuretain.fr](http://agglomuretain.fr)) avec mes codes d'accès ou avec mon adresse mail communiquée sur la fiche de renseignements. Si je n'ai pas accès à Internet, je contacte le directeur(trice) de l'ALAE ou le Muretain Agglo.

Je réalise mes réservations restauration, ALAE.



### » Etape 3

Je reçois ma facture le mois suivant la consommation et j'ai 15 jours pour la régler soit :

- par prélèvement (joindre au préalable un RIB),
- par carte bancaire via le portail familles du site internet de l'agglo,
- par chèque bancaire ou postal,
- en espèces sur tous les points de paiement du Muretain Agglo.

Le règlement et les tarifs sont consultables sur le site Internet.